

MAIRIE DE LIMONS

Puy-de-Dôme

COMPTE-RENDU REUNION MUNICIPALE DU 23 FEVRIER 2015

Le 23 Février 2015 à vingt heures quinze.

le Conseil municipal de la Commune de Limons dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Christian DESSAPTLAROSE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16/02/2015

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Présents : M. DESSAPTLAROSE Christian, M. BRUN Xavier, M. MORIN Jean-Claude, Mme MOREL Sandrine, M. FAYET Yves, M. BARRAUD Jean-François, Mme SOULERAS Laurence, M. DASSAUD Christophe, M. PARRA Richard, M. RANAÏVOMANANA Andrianjaka, Mme LEITE Corinne, M. LIGIER Jean-Claude, Mme CLAUX Lydie.

Pouvoirs : Mme IRLES Catherine à M. DESSAPTLAROSE Christian, M. HÉRAUD Fabien à Mme CLAUX Lydie.

Monsieur MORIN Jean-Claude a été désigné secrétaire de séance.

Objet : Adhésion de nouveaux membres à l'EPF-Smaf : Syndicat Intercommunal à Vocation Unique « Assainissement des Bords de Sioule », Communauté de Communes « Entre Allier et Bois Noirs » et la Commune de Saint Pierre La Bourlhonne.

Monsieur le Maire expose :

- Le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique « Assainissement des Bords de Sioule » (Puy-de-Dôme), par délibération du 08 septembre 2014,
- La Communauté de Communes « Entre Allier et Bois Noirs » (Puy-de-Dôme), par délibération du 18 septembre 2014,
- La Commune de Saint Pierre La Bourlhonne (Puy-de-Dôme), par délibération du 10 octobre 2014,

Ont demandé leur adhésion à l'EPF-Smaf Auvergne.

Le Conseil d'Administration, dans ses délibérations en date des 19 septembre et 17 octobre 2014, a pris en compte ces demandes et l'Assemblée générale de l'EPF réunie le 08 décembre 2014 a donné un avis favorable.

Conformément aux dispositions de l'article VI des statuts, les organes délibérants des Collectivités Territoriales, membres de l'EPF-Smaf Auvergne doivent ratifier ces demandes d'adhésions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, donne son accord aux adhésions précitées.

OBJET : Tableau des Effectifs au 1^{er} Mars 2015

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les conséquences de l'application de la réforme des rythmes scolaires pour la Commune de Limons.

Suite à la réorganisation de la semaine scolaire, la classe a été restaurée le mercredi matin et par conséquent la garderie périscolaire d'une durée de 1 heure 15 minutes.

De plus, la mise en place des TAP (Temps d'Activités Périscolaires) pendant 45 minutes chaque lundi, mardi, jeudi et vendredi entraîne la modification de la durée de travail du personnel communal à l'école.

Par délibération en date du 08 septembre 2014, la modification du temps de travail des personnes concernées a été effectuée et elle se présente désormais de la manière suivante :

Mme Evelyne GOLFIER, Adjoint technique territorial de 2^{ème} classe : 35 heures.

Mme Martine TIXIER, Adjoint territorial d'animation de 1^{ère} classe : 12 heures 30 minutes.

Mme Nathalie RODDIER, Agent territorial spécialisé de 1^{ère} classe des écoles maternelles : 35 heures.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

Vu le tableau des emplois en date du 15 janvier 2013,

Vu la délibération du 08 septembre 2014 n° 2014/44

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire réuni le 18 décembre 2014,

COMPTE-RENDU REUNION MUNICIPALE DU 23 FEVRIER 2015**DECIDE :**

- de modifier comme suit le tableau des emplois :
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Cadres d'emplois ou emplois FILIERE ADMINISTRATIVE	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Durée hebdomadaire des agents à temps non complet
AGENTS A TEMPS COMPLET				
Secrétaire de mairie	A	1	1	
AGENTS A TEMPS NON COMPLET				
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	C	0	0	
TOTAL		1	1	

Cadres d'emplois ou emplois FILIERE TECHNIQUE	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Durée hebdomadaire des agents à temps non complet
AGENTS A TEMPS COMPLET				
Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	C	1	1	
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	C	3	3	
AGENTS A TEMPS NON COMPLET				
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	C	0	0	
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	C	0	0	
TOTAL		4	4	

Cadres d'emplois ou emplois FILIERE ANIMATION	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Durée hebdomadaire des agents à temps non complet
AGENTS A TEMPS NON COMPLET				
Adjoint d'animation de 1 ^{ère} classe	C	1	1	12 h 30 mn
TOTAL		1	1	

Cadres d'emplois ou emplois FILIERE SOCIALE	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Durée hebdomadaire des agents à temps non complet
AGENTS A TEMPS COMPLET				
Agent spécialisé des écoles maternelles de 1 ^{ère} classe	C	1	1	
TOTAL		1	1	

COMPTE-RENDU REUNION MUNICIPALE DU 23 FEVRIER 2015

OBJET : Durée d'amortissements subventions – Budget Assainissement

Le Conseil Municipal fixe la durée d'amortissement des subventions perçues dans la cadre des travaux d'assainissement sur la Commune de Limons :

- Phase 1 : Travaux dans le bourg : construction d'une station d'épuration et travaux visant à éliminer les rejets directs : à 50 ans.

OBJET : Demande de subvention pour la reconstruction des vestiaires du Stade Municipal de la Commune de Limons.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier portant sur la reconstruction des vestiaires du Stade Communal suite à incendie, afin de solliciter une subvention exceptionnelle auprès du Sénateur Alain NÉRI avant transmission du dit-dossier auprès des services du Ministère de l'Intérieur.

Le montant des travaux sur devis, est estimé à 144 897.05 € H.T soit 173 876.46 € T.T.C.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents :

- Approuve la demande de subvention exceptionnelle,
- Adopte le plan de financement proposé,
- Sollicite une subvention exceptionnelle auprès du Sénateur Alain NÉRI.

Questions diverses :

Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et Document d'Information Communal Sur les Risques Majeurs (DICRIM) : réunion en sous-préfecture le 10.02.2015.

PCS : permet d'identifier les risques et de réagir lorsque ces derniers apparaissent, de prendre des mesures pour assurer la sécurité des administrés à l'aide de moyens humains et matériels.

Le DICRIM sera à distribuer auprès de la population après approbation des autorités et le PCS consultable en Mairie. Le PCS reste à élaborer. R.V pour une réunion de travail avec M. SARRON de la DDT.

Constitution d'une Commission pour aider à la préparation de ce document : M. DESSAPTLAROSE Christian, Mme IRLLES Catherine, M. MORIN Jean-Claude, M. BARRAUD Jean-François, M. PARRA Richard, M. LIGIER Jean-Claude. Chacun d'eux apportant une compétence propre à ce Plan Communal de Sauvegarde.

Sage Dore / Natura 2000 : réunion à Crevant-Laveine le 12.02.2015.

Natura 2000 : une partie de Limons, le long de la RD 43.

Pétition du Député Chassaigne concernant une proposition de loi relative à l'entretien et au renouvellement du réseau des lignes téléphoniques (suite aux nombreuses chutes de neige, volonté de remettre en état les réseaux).

Elections Départementales : Mars 2015 : voir tableau.

Comptes rendus des Commissions :

Commissions travaux et voirie : Samedi 21.02.2015 : 7 personnes présentes. R.V. 10h.

Cour de l'Ecole goudronnée. Rue des Pertoux : un état de la situation est demandé à Richard PARRA.

Port de Ris : constatation de morceaux de béton dans un fossé suite à un signalement.

Début de décharge publique rue des Rameaux, près de l'habitation de Monsieur SERPOLET. Des démarches administratives vont être prises pour régler au plus vite cette situation.

Possibilité de construire une barrière pour éviter ces incivilités.

Les anciennes portes du stade ont été récupérées pour constituer de nouvelles portes pour les WC près de la Mairie et Place de la Fontaine, ces derniers seront carrelés pour faciliter leur nettoyage.

Création d'une ouverture dans un mur du cimetière.

Etagères aux archives.

Dossier social : Réponse de l'ARS. Transmission de ces informations auprès de l'Assistance sociale qui s'occupe de cette personne.

Commission Fêtes et Sport : Fête de la Noix : Animation musicale, Marché bio et artisanal, Ateliers pour les enfants, conférence sur les insectes à l'ancienne mairie, exposition sur « L'huile de Noix en Limagne » (en attente d'un local pour être exposée). Repas : Truffade à la Salle des Fêtes et Beef à l'huilerie.

Au Rond-Point de la RD 63/43: un buisson greffé, des pancartes

Conseil Général : Transport RPI : prendre contact avec la Mairie de Luzillat.

Possibilité que la Commission Scolaire se réunisse pour parler de ce dossier.

COMPTE-RENDU REUNION MUNICIPALE DU 23 FEVRIER 2015

Commission Communication :

Document portant sur la création de nouvelles associations sur la Commune distribué sur l'ensemble de la Commune. Ce dernier sera retourné en Mairie.

Echo Limonois : en préparation. La 1^{ère} page sera concernée aux employés de la Commune.

RD 43 : Création d'accotement pour l'élargissement de la route : de Ruisseau de Char jusqu'au panneau entrée Limons.

Sénateur NERI : Réserve parlementaire. R.D.V. pris le 24.02.2015.

Parking école – Radars pédagogiques : Dossier amendes de Police 2015 : Instruction auprès des services du Conseil Général.

Conseil Scolaire à Luzillat le 10.03.2015.

A Limons, le 09 Mars 2015
Signé par le Maire,
Christian DESSAPTLAROSE